

Bien immobilier expertisé : **96 BOULEVARD DE LA LIBERTE**

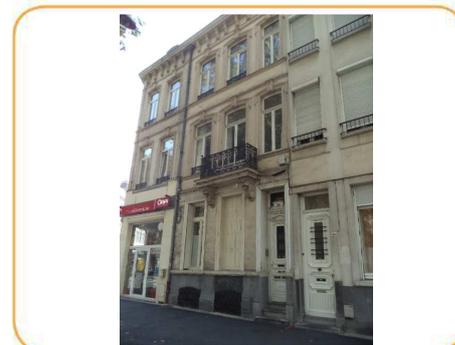
Votre N° de dossier :

**626235**

**59000 LILLE**

Lot(s) : Demandé - Non communiqué à ce jour  
Références cadastrales : Demandé - Non communiqué à ce jour

Votre  
**BIEN**  
>



Appartenant à : SDC DU 96 BLD DE LA LIBERTE  
59100 ROUBAIX

Expertise demandée par : SANDEVOIR (agence)  
ROUBAIX

Visite effectuée le : 11/09/2014  
Nature / état de l'immeuble : Meublé

Code interne : DDT V 22-010

## La **SYNTHESE** des **CONCLUSIONS**

*IMPORTANT : Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet*



**Diagnostic Etat parasitaire** (DDT page 4)  
Voir les conclusions détaillées

## A QUOI SERT CE DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES ?

Vous êtes le propriétaire du bien immobilier cité objet de ce dossier et vous souhaitez le vendre ou le mettre en location. Pour cela, la législation française en vigueur vous demande de faire réaliser un certain nombre de diagnostics immobiliers sur le bien afin d'informer au mieux le futur acquéreur ou locataire. Conservez ce dossier précieusement : vous devrez le joindre au futur acte de vente ou en faire une copie pour l'annexer au bail de location.

Ces diagnostics sont définis par la loi selon le projet (de vente ou location), la date du permis de construire de votre bien, sa nature (maison individuelle, appartement, local commercial...), sa localisation et son équipement intérieur. Ils ont pour objectifs principaux :

- le **bien-être des occupants** (diagnostics Plomb, Amiante, Surface habitable, Loi Carrez)
- la **sécurité du bien immobilier** (diagnostics Gaz, Electricité, Termites)
- et la **protection de l'environnement** (DPE) !

Pour en savoir plus, téléchargez gratuitement les fiches pratiques des diagnostics sur notre site [www.allodiagnostic.fr](http://www.allodiagnostic.fr) !

## PAR QUI ONT ETE REALISES VOS DIAGNOSTICS ?

Ces diagnostics doivent être réalisés par un diagnostiqueur certifié par un organisme accrédité COFRAC. Dans le cas de ce dossier, il s'agit de :

	<b>Bertrand Baudry</b> <b>Allodiagnostic</b>  <b>06 19 88 68 36</b>	<b>Certification n° 1/1893</b> <b>Domaines : plomb, amiante, termite, DPE, gaz, électricité</b> Décernée par : AFNOR  <i>Vérifiez vous-même sur Internet la certification de notre diagnostiqueur !</i> Coordonnées : <a href="http://www.afnor.org">www.afnor.org</a>
ALLODIAGNOSTIC LILLE 11 Rue Maracci, 59000 LILLE - Tél : 03 20 65 02 16 - Fax : 03 20 82 13 06 <a href="mailto:nordpicardie@allodiagnostic.fr">nordpicardie@allodiagnostic.fr</a> - <a href="http://www.allodiagnostic.fr">www.allodiagnostic.fr</a>		

*Vérifiez vous-même sur Internet la certification de notre diagnostiqueur ! Coordonnées : [www.afnor.org](http://www.afnor.org)*

## UN RESEAU ASSUREMENT PERENNE

Allodiagnostic, c'est le 1<sup>er</sup> réseau intégré de diagnostiqueurs en France depuis 2002. Notre siège administratif se situe ZI de Tessecourt, 49220 Champteussé sur Baconne. Tous nos diagnostiqueurs sont bien entendu certifiés et notre société est assurée pour la réalisation de vos diagnostics.

**Assurance RC professionnelle : AXA n° 3912280604**

réinventons / notre métier 

## ATTESTATION D'INDEPENDANCE ET DE MOYENS

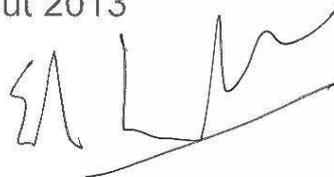
Je, soussigné Edouard CARVALLO, directeur général de la SAS Allodiagnostic, ayant son siège social à Paris (75009), 16 rue de la Rochefoucauld, atteste sur l'honneur que la société répond en tous points aux exigences définies par les articles L 271-6 et R 271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ainsi, la société Allodiagnostic n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni vis-à-vis du propriétaire (ou de son mandataire) faisant appel à elle, ni vis-à-vis d'une quelconque entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations, ou équipements pour lesquels il est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostics Techniques.

La société Allodiagnostic est titulaire d'un contrat d'assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité liée à ses interventions (RC professionnelle souscrite auprès de la société d'assurance AXA, sous les polices numérotées 3912280604 et 3912431104).

Enfin, la société Allodiagnostic dispose de tous les moyens matériels et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostics Techniques.

Fait à Paris, le 29 août 2013





# CONSTAT DE L'ETAT PARASITAIRE DANS LES IMMEUBLES BÂTIS ET NON BÂTIS

Norme NF P 03-200

## Localisation et désignation du bâtiment

**96 BOULEVARD DE LA LIBERTE  
59000 LILLE**

Références Cadastres  
Lot(s)

Demandé - Non communiqué à ce jour  
Demandé - Non communiqué à ce jour

## Client

**SDC DU 96 BLD DE LA LIBERTE  
C O SANDEVOIR 11 GRAND PLACE  
59100 ROUBAIX**

## Donneur d'ordre

**SANDEVOIR agence  
ROUBAIX**

## Informations sur le bâtiment

Expertise demandé le  
Visite effectuée le

**08/09/2014  
11/09/2014**

## Liste des pièces visitées :

**Rez-de-chaussée :**

entrée

**Sous-sol :**

Cage d'escalier 1, cave 1, cave 2, cave 3

**1er étage :**

palier 1, dégagement, palier 2, palier 3

**Tous étages :**

Cage d'escalier 2

**Immeuble ou parties d'immeuble non visitées et justification : Néant**

## CONCLUSION : Conclusions détaillées en page 2

Moyens d'investigation : Inspection visuelle (avec lampe et loupe si besoin) et poinçonnage, à l'exclusion de tout autre appareillage. Tous nos diagnostiqueurs sont équipés du matériel nécessaire à la bonne pratique de leur activité (échelle de 3m, EPI, outillage léger, etc.)

*Nota :* Seules les parties ou pièces mentionnées explicitement plus haut ont été visitées.

- Les indications concernant le bien (constitution, situation, référence cadastrales, n° les lots, propriétaire...) nous ont été communiquées oralement par le mandataire, propriétaire, agence ou étude notariale.
- Ce constat sera nul de plein droit, quel que soit le bénéficiaire, s'il est procédé à des interventions ou modifications substantielles de nature à modifier le constat établi (travaux, dépose de revêtements, etc.).
- Notre société n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les agents de dégradation biologique des bois mis en œuvre.
- Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Edité à Lille, le jeudi 11/09/2014

Diagnostiqueur : **Bertrand Baudry**

Siège Social : Tessecourt  
49220 CHAMPELLE sur BACONNE  
Tél : 02 41 99 66 55 - Fax : 02 41 99 32 12  
RCS 505 037 044

## 1 - CONCLUSIONS DETAILLEES

### DESCRIPTION GENERALE DES PIECES VISITEES :

Niveaux	Pièces	Sol	Murs	Plafonds
Rez-de-chaussée	entrée	carrelage	tapisserie + bois	peinture
Sous-sol	Cage d'escalier 1	brut	brut	bois
Sous-sol	cave 1	brut	brut	brut
Sous-sol	cave 2	brut	brut	brut
Sous-sol	cave 3	brut	brut	brut
1er étage	palier 1	moquette	tapisserie	peinture
1er étage	dégagement	revêtement souple	faïence + peinture	peinture
1er étage	palier 2	moquette	tapisserie	peinture
1er étage	palier 3	moquette	tapisserie	peinture
Tous étages	Cage d'escalier 2	moquette	tapisserie	peinture

### BATIMENTS ET/OU PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUME) NON VISITEES ET JUSTIFICATION :

néant

### OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS NON EXAMINES ET JUSTIFICATION :

néant

### ELEMENTS EXAMINES :

Niveaux	Pièces	Ouvrage, parties d'ouvrage et éléments
Rez-de-chaussée	entrée	boiseries murales + plinthes + huisseries
Sous-sol	Cage d'escalier 1	escalier + huisseries
Sous-sol	cave 1	toutes boiseries
Sous-sol	cave 2	toutes boiseries
Sous-sol	cave 3	toutes boiseries
1er étage	palier 1	toutes boiseries
1er étage	dégagement	huisseries
1er étage	palier 2	plinthes + huisseries
1er étage	palier 3	plinthes + huisseries
Tous étages	Cage d'escalier 2	toutes boiseries

### CONSTATATIONS DIVERSES :

La cave du bâtiment est resté fermée pendant une longue période.

La ventilation de la cave n'est pas générale et permanente, ce qui peut provoquer des désordres liés à une humidité trop élevée.

Des traces de fuites d'eau sont visibles : il serait prudent d'y remédier rapidement.

Des taux d'humidité relatif supérieurs à la normale ont été observés : il serait prudent de trouver la cause du problème et d'y remédier rapidement.

Des huisseries en bois présentent un état de dégradation avancé dû à une forte exposition à l'humidité.

### CONSEILS ET REMARQUES GENERALES :

Des éléments de décoration en bon état (doublage, placage, lambris, etc.) peuvent cacher ou rendre inaccessibles des parties boisées plus anciennes.



## Conclusions détaillées :

*Le jour de notre visite, des taux d'humidité relatif supérieurs à la normale ont été relevés à certains endroits de la maison. Ceci est valable en particulier dans les caves 1,2 et 3 humidité allant de 20 à 60% et sur le mur du palier du premier étage avec des traces visibles d'humidité avec un taux de 40%*

*ATTENTION! : Les taux d'humidité relatifs supérieurs à la normale relevés à ces endroits sont un facteur de développement des champignons lignivores. Il serait prudent de remédier rapidement à la cause de l'humidité.*

### **Au Sous-sol :**

- Des traces de *conioaphore des caves (conioophora puteana)* sont visibles en sous-face des escaliers permettant d'accéder à la cave

**CES CONCLUSIONS SONT VALABLES A LA DATE DU CONTROLE ET DANS LA LIMITE D'UNE INSPECTION VISUELLE ET NON DESTRUCTIVE.**

*Notre devoir de conseil nous pousse à vous recommander des sondages destructifs par des hommes de l'art (dépose de revêtements, démontages, etc.) afin de vérifier l'étendue des infestations, le cas échéant.*

## 2 – METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

Le but de la mission est de repérer la présence ou des traces d'agents de dégradation biologique des bois mis en œuvre dans un immeuble bâti.

Il ne porte que sur les éléments (bois) visibles et accessibles lors du passage de notre technicien.

Ce contrôle est réalisée par examen visuel et, si besoin est, sondage ou martèlement des bois. Il n'est pas destructif et ne comporte aucun démontage complexe.

Tous les éléments, ouvrages ou parties d'ouvrage susceptibles d'être infestés et accessibles lors de l'expertise sont contrôlés : plinthes, planchers, bâtis de portes et de fenêtre, charpentes, etc.

Il est donc de la responsabilité du propriétaire ou de son mandataire de procéder aux démontages ou sondages destructifs ponctuels nécessaires, le cas échéant, pour vérifier l'étendue des infestations, et ce de préférence avant notre visite.

Cette recherche ne comporte aucune destruction ni démontage complexe, à l'exception du soulèvement des plaques de faux-plafonds ou trappes de visite. Par conséquent notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas d'une découverte ultérieure d'agents de dégradation biologique du bois dans les endroits non accessibles ou hermétiquement clos lors de notre visite (ossatures en bois cachées par des contre cloisons, planchers recouverts, face intérieure des parquets, menuiseries peintes pour lesquelles le propriétaire ou le mandataire nous interdit de procéder à un sondage, etc.).

Sur simple demande et dès que le propriétaire ou son mandataire auront créées les conditions d'accès nécessaires (perçement, ouverture, détuilage, etc.) aux endroits non accessibles ou hermetiquement clos le jour de notre visite initiale, nous serons alors en mesure d'effectuer un complément de repérage, selon les conditions tarifaires en vigueur.

### **IMPORTANT :**

« L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a eu bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandue l'attaque) l'intérêt étant de signaler l'état défectueux par la présence ou l'absence d'agents de dégradation biologiques du bois dans l'immeuble, établir un rapport de constat de l'état parasitaire d'un immeuble bâti ou non bâti »

Il ne nous est donc pas possible de porter un jugement quant à la résistance des matériaux infestés, notamment dans le cas des charpentes. Seul un homme de l'art serait apte à évaluer l'affaiblissement et à déterminer la nécessité ou non de consolider ou de remplacer les parties atteintes.

## 3 – INFORMATION GENERALE

### Les insectes à larves xylophages :

#### **Capricorne des maisons**

Insecte présent jusqu'à une altitude d'environ 2 000 m, de moindre importance dans le Nord et le Nord-Ouest de l'Europe. Sa vitalité et sa longévité dépendent principalement de la température ambiante et de l'humidité du bois. Il attaque beaucoup d'espèces résineuses. Sa présence peut avoir de sérieuses conséquences sur les éléments de structure.

#### **Petite vrillette**

Insecte responsable d'attaques dans l'aubier de certaines espèces. Les dégâts causés peuvent s'étendre au bois parfait pour quelques espèces. Sa présence est occasionnellement importante pour les éléments de structure. On le trouve particulièrement dans les climats côtiers et là où des conditions humides prédominent.

#### **Grosse vrillette**

Insecte présent seulement dans le bois déjà attaqué par les champignons. D'importance significative surtout pour les bois feuillus utilisés en structure dans les bâtiments anciens de la majeure partie de l'Europe.

#### **Lyctus**

Insecte qui attaque l'aubier de certains feuillus contenant de l'amidon. D'importance partout en Europe pour les bois feuillus à la fois européens et importés.

#### **Hesperophanes**

Insecte présent dans le Sud de l'Europe. Il n'est trouvé que dans les bois feuillus. Insecte responsable d'attaques dans l'aubier de certaines espèces. Dans certaines espèces, les dégâts creusés peuvent s'étendre au bois parfait.

### Champignons détruisant le bois

Une humidité du bois de plus de 20 % (m/m) est nécessaire au développement de ces champignons.

#### **Champignons basidiomycètes**

Champignons responsables des pourritures cubique et fibreuse. Les représentants les plus courants sont le Coniophore des Caves, la Mérule ou encore le Polypore des Caves.

#### **Champignons de pourriture molle**

Champignons causant un type de pourriture caractérisée par un ramollissement de la surface du bois quoiqu'ils puissent aussi provoquer de la pourriture en profondeur. Ces champignons ont besoin d'une humidité du bois plus élevée que les basidiomycètes. Ils sont d'une importance particulière pour le bois au contact du sol ou dans l'eau.

### Les termites souterrains en Europe

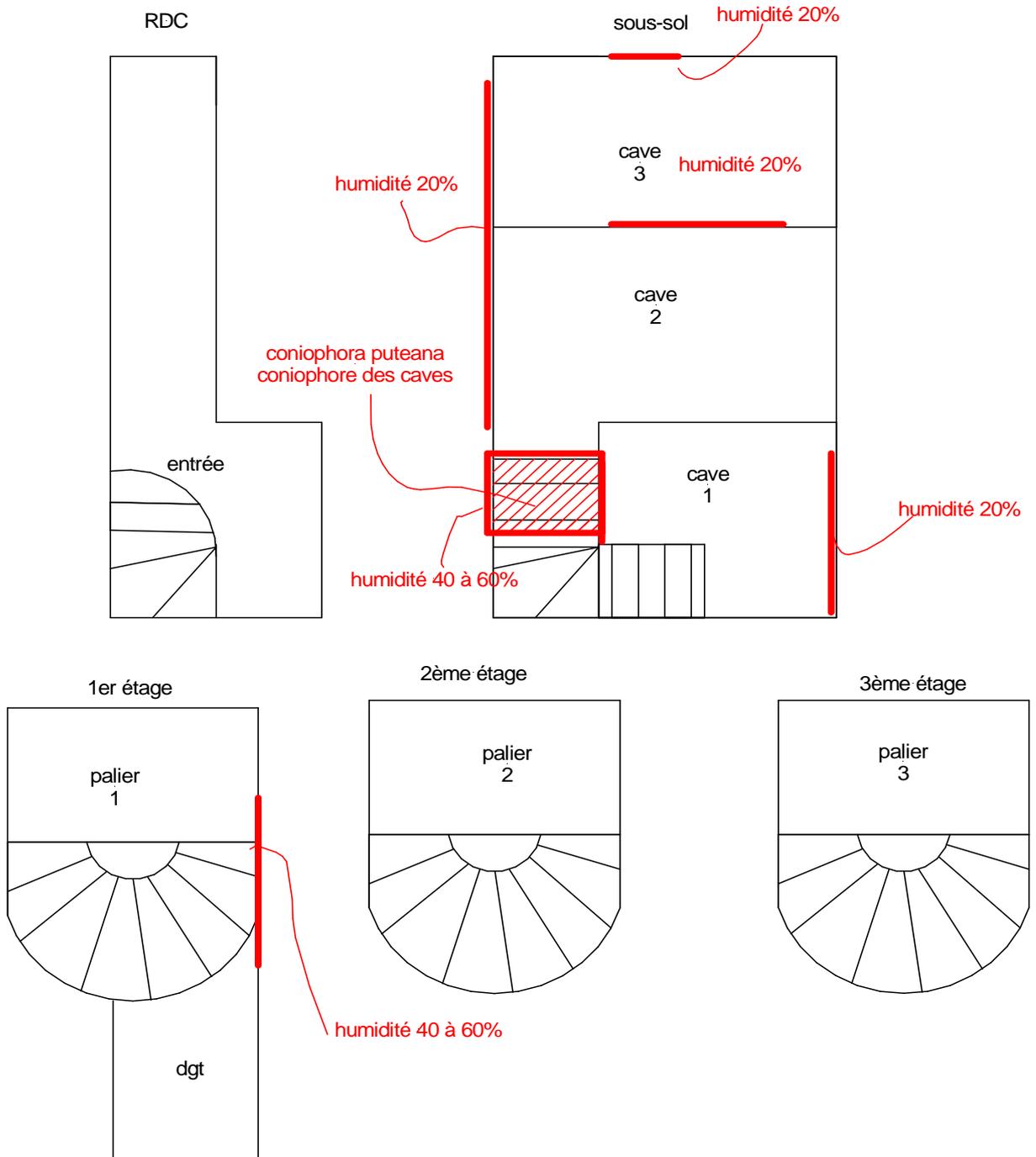
En Europe, seulement quatre espèces sont importantes. Les plus dangereuses pour les bâtiments sont les espèces souterraines, principalement *Reticulitermes lucifugus* et *Reticulitermes santonensis*.

On ne trouve les termites en Europe que dans certaines zones géographiques limitées. Dans ces régions, la préservation du bois contre les termites est complémentaire à d'autres mesures de protection à exécuter, par exemple, dans les sols, les fondations, les murs.

Le termite progressant à l'abri de l'air ambiant et proche de zones humides, se développe généralement en partant du sous-sol et donc du bas de l'immeuble ou à partir de zones déjà contaminées. Un constat d'état parasitaire « termites » est guidé avant tout par la recherche du départ de la chaîne de contamination : généralement cave, sous-sol, sol, vides sanitaires, mitoyenneté, et d'une manière générale le contact avec la terre.

Les termites progressent dans les étages, passant du sol aux niveaux supérieurs, pour alimenter les colonies. En général, une charpente d'un immeuble isolé ne peut comporter une attaque de termites s'il n'y a pas attaque ailleurs, à plus forte raison dans les zones connues comme non termitées.

## 4 - CROQUIS DE REPERAGE



Votre Assurance

► **RESPONSABILITE CIVILE**

**ENTREPRISE**

**COURTIER**

**VERSPIEREN SA**  
8 AVENUE DU STADE DE FRANCE  
93210 LA PLAINE ST DENIS  
Tél : 01 49 64 14 62  
Fax : 01 49 64 14 63  
Portefeuille : 0203351584



**SAS ALLO DIAGNOSTIC**  
16 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD  
75009 PARIS FR

Vos références :

Contrat n° 3912280604  
Client n° 0475461720

ATTESTATION

Nous, soussignés, **AXA FRANCE IARD S.A.**, Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313, Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE, attestons que la :

**SAS ALLO DIAGNOSTIC**  
16 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD  
75009 PARIS

a souscrit un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » 1-Ligne n° 3912280604 et un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » 2-Ligne n° 3912431104 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat :

- **Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires**
  - Repérage amiante avant-vente
  - Constat des risques d'exposition au plomb
  - Diagnostic de performance énergétique
  - Etat de l'installation intérieure de gaz
  - Etat de l'installation intérieure d'électricité
- **Les autres diagnostics:**
  - Dossier Technique Amiante (DTA)
  - Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)
  - Contrôle du plomb après travaux
  - Contrôle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante
  - Repérage de l'amiante avant travaux
  - Repérage de l'amiante avant démolition
  - Repérage du plomb avant travaux
  - Diagnostic accessibilité handicapés
  - Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis
  - Attestations de surface : Loi Carrez, surface habitable, surface utile.
  - Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU)
  - Etat des lieux locatif
  - Diagnostic de pollution des sols
  - Audit de pré acquisition
  - Recherche des métaux lourds
  - Dossier de mutation
  - Diagnostic technique en vue de la mise en copropriété
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- L'Infiltrométrie
- Audit de la partie privative en assainissement collectif
- Etats des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scellier
- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)
- Diagnostic sécurité piscine
- Test d'étanchéité à l'air des bâtiments
- Attestation de conformité à la Réglementation Thermique
- Réalisation de documents uniques d'évaluation des Risques Professionnels
- Formation aux métiers du Diagnostic
- Rédaction de Plan de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entreprise extérieure sur le site d'une entreprise utilisatrice
- L'Analyse de la qualité de l'air et La Recherche de fuites
- Vérification de la VMC
- Pose de détecteurs incendie

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Les garanties s'exercent à concurrence des montants figurant en pages 3 et 4 de la présente.

La validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 1-janvier 2014 au 1- janvier 2015, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 34 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



**CERTIFICAT DE COMPÉTENCE**  
**OPÉRATEUR EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**

Les certificateurs associés  
IMMOBILIERS

Nom: **Monsieur Bertrand BAUDRY**  
Numéro identification: **111653**

FCBA atteste que la personne ci-dessus dénommée est certifiée pour ses capacités à réaliser des diagnostics pour les secteurs ci-dessous conformément aux dispositions définies dans les règles générales de certification de personnel et les référentiels de certification ODI de FCBA.

Secteurs :	TERMITE METROPOLE
Certificat délivré jusqu'à :	10/03/2016

Cette personne est compétente pour délivrer des diagnostics dans les secteurs concernés conformément à l'article R.271-1 du décret n°2009-1114 du 05 septembre 2009.

La liste à jour des titulaires de la certification selon les secteurs de compétence est disponible à FCBA et à CERTIGAZ et est accessible sur le site internet [www.lescertificateursassocies.fr](http://www.lescertificateursassocies.fr).



**CERTIFICAT DE COMPÉTENCE**  
**OPÉRATEUR EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**

Les certificateurs associés  
IMMOBILIERS

Nom: **Monsieur Bertrand BAUDRY**  
Numéro identification: **111653**

FCBA atteste que la personne ci-dessus dénommée est certifiée pour ses capacités à réaliser des diagnostics pour les secteurs ci-dessous conformément aux dispositions définies dans les règles générales de certification de personnel et les référentiels de certification ODI de FCBA.

Secteurs :	PLOMB
Certificat délivré jusqu'à :	13/04/2016

Cette personne est compétente pour délivrer des diagnostics dans les secteurs concernés conformément à l'article R.271-1 du décret n°2009-1114 du 05 septembre 2009.

La liste à jour des titulaires de la certification selon les secteurs de compétence est disponible à FCBA et à CERTIGAZ et est accessible sur le site internet [www.lescertificateursassocies.fr](http://www.lescertificateursassocies.fr).



FCBA Organisme certificateur

**CERTIFICAT N° 8354/2011**  
Fait à Paris le 11 mars 2011

FCBA  
30, avenue de Saint-Marc  
75002 Paris  
Tél. : +33 (0)1 42 97 99 99  
Fax : +33 (0)1 42 97 99 95  
www.fcba.fr



FCBA Organisme certificateur

**CERTIFICAT N° 8368/2011**  
Fait à Paris le 14 avril 2011

FCBA  
30, avenue de Saint-Marc  
75002 Paris  
Tél. : +33 (0)1 42 97 99 99  
Fax : +33 (0)1 42 97 99 95  
www.fcba.fr



**CERTIFICAT DE COMPÉTENCE N° ODI 1893 (rév.1)**  
**OPÉRATEUR EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**

Les certificateurs associés  
IMMOBILIERS

Nom: **Monsieur BAUDRY Bertrand**  
Numéro identification: **1893**

CERTIGAZ atteste que la personne ci-dessus dénommée est certifiée pour ses capacités à réaliser des diagnostics pour les secteurs ci-dessous.

Secteurs :	Performances énergétiques	Installations Intérieures de Gaz	Installations Intérieures d'Électricité
Certificat délivré jusqu'à :	29 mars 2016	28 avril 2016	28 avril 2016

Cette personne est compétente pour délivrer des diagnostics dans les secteurs concernés conformément à l'article R.271-1 du décret n°2009-1114 du 05 septembre 2009.  
Le suivi de sa compétence est réalisé conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

La liste à jour des titulaires de la certification selon les secteurs de compétence est disponible à FCBA et à CERTIGAZ et est accessible sur le site internet [www.lescertificateursassocies.fr](http://www.lescertificateursassocies.fr).

Les certificats concernant les diagnostics complémentaires (Plomb, Amiante et Termite) sont délivrés par le FCBA.

**CERTIGAZ**  
Le Directeur Général  
Vincent DELARUE  
Fait à Neuilly le : 29 avril 2011

CERTIGAZ  
3 rue de Flandre de Vigne 59203 NEUILLY SUR SEINE  
Tel. : +33 (0)1 47 60 34 00 et +33 (0)1 47 60 34 01



**CERTIFICAT DE COMPÉTENCE**  
**OPÉRATEUR EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**

Les certificateurs associés  
IMMOBILIERS

Nom: **Monsieur Bertrand BAUDRY**  
Numéro identification: **111653**

FCBA atteste que la personne ci-dessus dénommée est certifiée pour ses capacités à réaliser des diagnostics pour les secteurs ci-dessous conformément aux dispositions définies dans les règles générales de certification de personnel et les référentiels de certification ODI de FCBA.

Secteurs :	AMIANTE
Certificat délivré jusqu'à :	21/02/2016

Cette personne est compétente pour délivrer des diagnostics dans les secteurs concernés conformément à l'article R.271-1 du décret n°2009-1114 du 05 septembre 2009.

La liste à jour des titulaires de la certification selon les secteurs de compétence est disponible à FCBA et à CERTIGAZ et est accessible sur le site internet [www.lescertificateursassocies.fr](http://www.lescertificateursassocies.fr).

**cofrac**  
Accréditation  
NF-10209  
Filière  
diagnostic de  
l'immobilier

FCBA Organisme certificateur

**CERTIFICAT N° 8384/2011**  
Fait à Paris le 22 février 2011

FCBA  
30, avenue de Saint-Marc  
75002 Paris  
Tél. : +33 (0)1 42 97 99 99  
Fax : +33 (0)1 42 97 99 95  
www.fcba.fr